

Direction Générale des Services

Direction des Bâtiments, des Moyens Généraux et du Patrimoine

2012-CG-2-3556

DBMGP-Service Administration et Finances

Affaire suivie par : Catherine Douchet Poste: 71.62

RAPPORT AU CONSEIL GENERAL

Séance du vendredi 25 mai 2012

BÂTIMENTS DÉPARTEMENTAUX COLLÈGE LES TROIS MOULINS A BONNELLES RÉFECTION DES ESPACES EXTÉRIEURS, HORS PORTAILS : RÉÉVALUATION

Politique sectorielle : Enseignement

Secteur d'intervention : Enseignement du 2nd degré

Programme: Collèges publics

Plan Pluriannuel Collèges (2009-2016)

	200710131201 (71112)	
	AP	CP2012
Montant actualisé :	560 000 000 €	19 065 000 €
Montant affecté	144 183 546 €	15 859 709 €
Reste à affecter	415 816 454 €	3 205 291 €
Montant réservé pour ce rapport	332 300 €	800 000 €

Augmentation de la dépense autorisée pour réaliser l'opération de travaux de réfection des espaces extérieurs, hors portails, au collège Les Trois Moulins à Bonnelles.

Il vous est proposé d'adopter la réévaluation du coût cette opération de travaux dans le collège Les Trois Moulins à Bonnelles pour un montant total de 1 388 300 € TTC, présentée dans la fiche jointe au présent rapport.

Si cette proposition recueille votre accord, je vous invite à adopter la délibération suivante :

AUGMENTATION DE LA DEPENSE AUTORISEE

Opération : 2007P013P053T01

BONNELLES

Collège Les Trois Moulins

Réfection des espaces extérieurs, hors portails

Réévaluation

Enveloppe financière €.TTC

Enveloppe financiere €. I I C		
	Initial	Actuel
Montant des travaux :	896 500	1 241 500
Date de valeur :	Janvier 2010	Octobre 2011
Maîtrise d'œuvre :	58 300	41 500
Services au maître d'ouvrage :	17 600	15 000
Aléas :	44 800	58 300
Révisions:	38 800	32 000
Total opération:	1 056 000	1 388 300
Calendrier		
Notification maîtrise d'œuvre :	Octobre 2010	Mai 2011
Remise Avant-Projet:	Décembre 2010	Juillet 2011
Notification travaux:	Juin 2011	Mai 2012
Livraison:	Décembre 2011	Octobre 2012
Echéancier		
2010	10 000 €	3 108 €
2011	700 000 €	7 436 €
2012	346 000 €	800 000 €
2013		577 756 €

Justification et consistance de l'opération

Une opération de travaux de réfection des espaces extérieurs (hors portails) du collège a été adoptée par délibération du Conseil Général du 24 septembre 2010.

Ces travaux doivent permettre de

- sécuriser le collège des intrusions extérieures par la remise en état des clôtures périphériques,
- éclairer la cour de récréation, sombre notamment en hiver lorsqu'il fait nuit,
- mettre en conformité la cour de récréation et les accès aux bâtiments au regard de l'accessibilité des personnes handicapées,
- répondre à la réglementation en matière de sécurité sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine par la mise en place d'un disconnecteur au niveau de l'arrivée d'eau.

Il est également programmé la création de places de stationnement dont 2 accessibles aux personnes handicapées, de réfection des réseaux dégradés et de remise en état des espaces verts.

Ces travaux sont prévus pour être réalisés de l'été 2012 à la Toussaint 2012.

Justification de la démande d'augmentation de la dépense autorisée

Le collège est construit sur une zone aquifère et est équipé d'un drainage périphérique dont l'exutoire se fait dans la réserve naturelle des Etangs de Bonnelles située sur le bassin versant de la haute vallée de la Rémarde, secteur dépendant du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) « Orge-Yvette ».

Le fait de rejeter en milieu naturel impose de respecter le Code de l'Environnement et de constituer un dossier « loi sur l'eau ».

La réfection programmée des espaces extérieurs du collège oblige à respecter les contraintes établies par le SAGE.

Celui-ci prône, pour le secteur dont relève le collège, le rejet « zéro » pour les eaux de pluie et de ruissellement et impose un débit de fuite limité à 1 litre/seconde/hectare, dans le cas d'impossibilité technique, ce qui est le cas du collège Les Trois Moulins, puisque l'infiltration sur site est impossible en raison du caractère aquifère de la zone.

Ces contraintes, non connues lors de l'élaboration du programme de l'opération, doivent à présent être prises en compte.

En conséquence, la nécessité de réguler le débit de fuite impose d'intégrer au programme d'opération la création d'un bassin de rétention qui devra être enterré, étanche et lesté, compte tenu de la présence d'eau dans le terrain.

La création de ce bassin de rétention est estimée à 260 000 € HT soit 310 960 € TTC, à laquelle s'ajoutent des travaux de raccordement pour un coût global de 345 000 € TTC.

L'estimation des travaux est ainsi portée de 896 500 € TTC à 1 241 500 € TTC soit une augmentation de 345 000 € TTC, valeur octobre 2011.

Les autres postes du coût d'opération ont été ajustés par rapports aux montants des offres retenues et aux ajustements dus à l'augmentation des travaux :

La nécessité de reprendre les études de faisabilité entraîne une augmentation de la rémunération du maître d'œuvre, estimée à 6 060 € HT. Toutefois, compte tenu du montant notifié inférieur à l'estimation initiale, le montant du poste « maîtrise d'œuvre » est ramené de 58 300 € TTC à 41 500 € TTC soit une baisse de 16 800 € TTC.

Le coût des services au maître d'ouvrage est ramené de 17 600 € TTC à 15 000 € TTC après notification des marchés correspondants.

L'estimation des révisions s'élève à 32 000 € TTC en valeur octobre 2011 contre 38 800 € TTC en valeur janvier 2010.

L'augmentation de la masse des travaux entraı̂ne une augmentation des aléas de 13 500 € TTC.

Conclusion

Le coût prévisionnel de l'ensemble de l'opération étant de 1 388 300 € TTC, il est demandé une augmentation de 332 300 € TTC du budget initial qui est de 1 056 000 € TTC.